

Vers une bioéconomie durable

Déclaration du groupe Outre-mer

À Saint-Pierre et Miquelon par exemple, la raison de l'installation au XVIII^{ème} siècle de populations venant du Pays Basque, de Normandie et de Bretagne sur ce petit Archipel, s'explique par la proximité avec les bancs de Terre-Neuve où certaines espèces se trouvaient à foison.

Exploitée de façon raisonnée durant plus de deux siècles, mais surexploitée de manière intensive par des « navires usines » durant les années 1960-1990, cette ressource halieutique s'est épuisée, entraînant de ce fait l'effondrement de notre économie et la quasi disparition d'une profession plus connue sous le nom de « terre-neuvas ».

Les Outre-mer sont alors bien placés pour affirmer que nous devons adopter de nouveaux modes de production et de consommation afin d'éviter aux générations futures les mêmes errements du passé.

Au-delà de Saint-et-Miquelon, le développement de la bioéconomie durable est un enjeu planétaire.

Les Outre-mer abritent plus de 80 % de la biodiversité française, ce qui place la France au sixième rang mondial des pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées.

La mise en œuvre de politiques publiques volontaristes en la matière est de nature à constituer de nouveaux leviers pour la transformation nécessaire de nos modèles économiques en milieu insulaire, ou continental comme en Guyane.

Mais cela suppose, plusieurs conditions :

- en premier lieu, il importe que les objectifs de préservation des patrimoines naturels dans les Outre-mer soient pleinement intégrés à la stratégie nationale;
- en second lieu, il importe que cette stratégie s'articule spécifiquement avec l'élaboration et la mise en œuvre d'actions régionales, reposant sur les principes de solidarité et de subsidiarité, dans nos territoires ultramarins.

Comme le rappelle l'avis, cela nécessite une réflexion conjointe, impliquant les acteurs des sociétés civiles. De plus, cela nécessite surtout, que des investissements pour l'innovation techniques soient affectés en tenant compte des spécificités institutionnelles de chacun ; des préconisations qui complètent celles du présent avis.

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.